

COMMONSPIRIT HEALTH

Résumé de la Politique d'assurance financière

CommonSpirit Health se consacre à la création de communautés plus saines en fournissant une assistance financière aux personnes qui ont besoin de soins de santé et qui ne sont pas assurées, sous-assurées, inéligibles à un programme gouvernemental ou autrement incapables de payer. Défendre les pauvres et les personnes vulnérables est notre mission et notre passion. Ce Résumé décrit l'assistance financière disponible pour aider à payer les services médicalement nécessaires fournis par les hôpitaux CommonSpirit Health aux patients qui répondent à certains critères de revenu.

Soins gratuits :

- Si vous n'êtes pas assuré ou sous-assuré et que votre revenu familial ne dépasse pas 200 % du Seuil de pauvreté fédéral, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 100 % de votre solde pour les services hospitaliers admissibles.

Soins à prix réduits :

- Si vous n'êtes pas assuré ou si vous êtes sous-assuré et que votre revenu familial annuel se situe entre 201 et 300 % du Seuil de pauvreté fédéral, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 75 % sur votre solde pour les services hospitaliers éligibles.
- Si vous n'êtes pas assuré ou si vous êtes sous-assuré et que votre revenu familial annuel se situe entre 301 et 400 % du Seuil fédéral de pauvreté, vous pouvez bénéficier d'une réduction de votre solde dû pour les services hospitaliers au Montant généralement facturé (AGB), un montant fixé par la loi fédérale et qui reflète le montant qui aurait été payé à l'hôpital par les assureurs de santé privés et Medicare (y compris les tickets modérateurs et franchises) pour les services médicalement nécessaires.

Éligibilité :

L'assistance est proposée à ceux dont le revenu familial annuel se situe dans les catégories ci-dessus et qui ont :

- un solde de compte de dix (10,00 \$) dollars ou plus,
- rempli une demande d'assistance financière et fourni les pièces justificatives pour vérifier les revenus.

REMARQUE : Dans certains cas, les patients peuvent se voir accorder une assistance financière sans demande formelle. Les détails sont décrits dans la Politique d'assistance financière.

Frais facturés aux patients pouvant bénéficier d'une assistance financière :

Si vous êtes admissible à une assistance financière en vertu de notre Politique d'assistance financière, vous ne serez pas tenu de payer plus que le Montant généralement facturé décrit ci-dessus.

Il ne vous sera jamais demandé de faire un paiement anticipé ou d'autres arrangements de paiement pour bénéficier des services d'urgence.

Vous êtes prêts à franchir le pas ?

Remplissez la demande et la soumettez-la aux Services d'admissibilité et d'inscription.



La Politique d'assistance financière, la Demande d'assistance financière et le présent résumé sont disponibles sur le site <https://www.commonspirit.org/patient-resources/financial-assistance>, en anglais et en espagnol.

Pour recevoir une copie gratuite de ces documents par courrier ou de la main à la main, pour recevoir de l'aide pour remplir la demande, ou pour demander une copie gratuite de ces documents traduits dans une langue non décrite ci-dessus, veuillez contacter :

CommonSpirit Health Financial Assistance
PO Box 5096
Fredericksburg, VA 22403
Phone: 866-221-0461
Fax: 1-269-202-5498

Ces documents sont également disponibles dans la salle d'urgence, s'il y en a une, et dans les zones d'admission de l'hôpital situées près de l'entrée principale (suivez les panneaux « Admissions » ou « Inscription »). Des conseillers financiers sont disponibles pour répondre aux questions, fournir des informations sur notre Politique d'assistance financière et vous aider à vous guider dans le processus de demande. Les conseillers financiers peuvent également vous fournir des informations sur le pourcentage d'AGB de l'Établissement hospitalier et sur la manière dont ces pourcentages ont été calculés. Notre personnel est situé dans la zone d'admission de l'hôpital et peut être joint au numéro de téléphone indiqué ci-dessus.